CONDITIONS DE L'AB[...].

1o. Pour la feuille seulement—Dix piastres par an payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Packet régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.
Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mohé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.
2 sept

[...] Rouge, Plaquemine et ports intermédiaires.—Le [...] vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera des trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, [illegible] la Mobile tous les [illegible] l'arrivée du char [illegible] tous les vendredis [illegible] en allant et revenant [illegible] Christiane, Est et [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 26 et 29.
5 aout

Paquebot de St. Martinville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.
N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, avec les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

A VENDRE—Un Bateau à vapeur de première classe. [...] RD, 29, Nouvelle Levée.
23 oct

Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot TREATY, capitaine Dunton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS & WILCOCKS, 38, rue du Camp.
18 oct

POUR PHILADELPHIE—1er. batiment.—Le paquebot régulier EDWARD BONNAFFEE, capitaine Gallerur, ayant la moitié de sa cargaison à bord, sera le premier navire. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Poydras, ou à JAMES REED & Co, rue Royale, No 35.
22 oct

POUR PHILADELPHIE.—Le navire John Sergeant, ayant été retenu, peut prendre, pour completter son chargement, 100 balles de coton sur proposition immédiate, et peut accomoder des passagers.—S'adresser à bord, près vis le marché aux légumes, ou à JAS. REED & Co. 35, rue Royale.
13 oct

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL
LE navire A 1. Choctaw, capt. Foster, a besoin de 350 balles de coton pour completter son chargement. Pour les conditions, ou pour passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, no. 14, rue Bienville.
19 oct

POUR LE HAVRE.
LE navire Elizabeth, capitaine Thayer, marqué A 1., fin voilier, portant 1000 balles de coton, a besoin de 250 à 300 balles pour completer son chargement. Pour les conditions, ou pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, no. 14, rue Bienville.
19 oct

POUR LE HAVRE—Le A 1. navire fin voilier ORIENT, capitaine Eailey, sera expédié sans délai, ayant son chargement engagé, il peut loger quelques passagers. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14.
20 oct

POUR LIVERPOOL—Le A 1 fin voilier paquebot CHATHAM, capitaine J. Gordon, sera expédié pour le port ci-dessus, mardi, le 18 du courant. Pour fret de 350 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14.
11 oct

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA—Texas—La goélette JULES CÆSAR, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, rue Royale, No. 35.
22 oct

POUR VELASCO & BRAZORIA—La belle goélette doublée et chavillée en cuivre COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à JOHN CROSBY, rue du Camp, No. 38.
6 oct

A VENDRE—La goélette fine voilière LONE, construite à Baltimore il y a quatre ans, du port de 76 tonneaux; elle sera vendu à bon marché pour clore une société, s'adresser à COIT & CO, rue de la Douane, No. 20.
20 oct

A VENDRE.
LA goélette bonne marcheuse, doublée et chevillée en cuivre, BONITA, dans l'état qu'elle se trouve maintenant à l'autre bord du fleuve; elle est bien appareillée, et elle peut être expédié en mer immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERTS & co. Rue Royale no. 117.
19 oct

A VENDRE—La goélette BEE, du port de 61 tonneaux, ayant été complètement réparée sous l'inspection des gardiens du port. C'est un bâtiment solide, enrégistré A1, qui a été originairement construit pour faire un bâtiment de guerre, il est doublé et chevillé en cuivre et propre au commerce mexicain. On peut la voir de l'autre bord du fleuve près du ferry. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à KOHN, DARON & Co. rue Bienville, No. 28.
17 oct

A FRETER.—Le brick danois CHARLOTTE, du port de 200 tonneaux, capitaine Winsell, prendra une cargaison pour un port dans le sud de l'Europe.—S'adresser à M. DE LIZARDI & Co.
14 oct

On a besoin d'un navire du port de 100 à 150 tonneaux, tirant peu d'eau, pour aller à Tabasco et de là à New-York. S'adresser à QUERTIER & ALBERT.
11 oct

POUR MATAMOROS—La fine goélette HALCYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
1 oct

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4 oct

AVIS—La personne, (qui sans doute par erreur) pris à bord du bateau à vapeur Alert, du Rail Road Pontchartrain, vers la fin de septembre, un Fusil long à deux coups et à piston, d'une manufacture anglaise, obligera le propriétaire en la déposant au bureau de cette feuille. 19 oct—1s

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désigné; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.
N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, &c. peinture.
A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
3 sept—6 m.

Avis de B[...]

$100 DE RECOMPENSE.
Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.
Section 38 de la Charte.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.
Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Jurisdiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherché à obstruer le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincues d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie
GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

AVIS—Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les bonds de la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires, pour améliorer la navigation du Bayou St. Jean et du Canal. Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette somme quarante mille piastres sont payables dans vingt cinq ans, et les soixante mille restant, dans trente ans. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiements sont garantis par la première Municipalité.
Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.
18 oct J. H. HOLLAND, président.

AVIS.
Commission du Chemin à Coulisses de Washington.
LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Bœufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire, (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.
Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.
6 oct J. A. DUREL, Secrétaire.

AVIS.
Commission du chemin à coulisses de Washington.
LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs-Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains.
30 sept. J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.
1 oct J. A. DUREL, Sect.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimension suivantes:
3 x 12 sur 20 pieds de long, } soit en bois gras
8 x 8 sur 8 do do } ou en cypre.
6 x 6 sur 18 do do
Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.
24 sept J. COMMINY, président.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.
A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.
Par ordre de la Direction,
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.
PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 5, 6 et 8 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Carrollton.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est exigé le 15 du courant.
8 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Bainett, S. W. Oakey, James Correll, John Kisbaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—50

A LOUER—Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 135 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey.—S'adresser à COIT & Co. rue de la Douane, no 20.
12 oct

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Graihe, ou au magasin de Mrs. Delaseus et Montreuil ou chez Fernandes, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison.
8 oct—3m

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.
21 sept

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieux est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à PETER MURPHY.
6 oct—3

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; le glaireux du docteur Guillet, en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD, encoignure Ursulines et Levée.
8 oct

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsqu'on le désire, il les applique lui-même.
2 sept E. B. DONNELLY, rue Bourbon, No 5

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son enfant âgé de 4 ans; elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser au no 47, rue Bienville. 10 oct

300 CLOUX ET CHOCOLAT. Barils Cloux, des manufactures Phœnix et Cumberland.
40 caisses Chocolat supérieur en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, No 38, rue du Camp.
3 oc

10 Tonneaux de BOIS DE TEINTURE, de Tampico, en débarquement de la goël. Créole, et à vendre par JOHN CROSBY, rue du Camp, no. 38.
19 oct

TOILE A DRAPS—75 balles Toile à Draps de 4/4, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras.
14 oct

Reçu par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné,
10 demi pipes Eau de Vie, fine Champagne, ayant droit au drawback.
200 caisses Eau fleur d'Orange, grand modèle,
200 " Vin, vieux Tarel,
100 " Champagne, 1ère qualité,
" Liqueurs superfines, assorties,
[...] grand assortiment de Vins, rouge et blanc, en [...] et en caisses, plus: ayant droit au drawback.
[...] Indiennes Françaises et Suisses, [...] Mantilles, Alepines et Bretelles, en [...].
19 oct OSMIN BIGOURDAN.

300 balles TABAC de Cube, première qualité, 26 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils dito, 1875 gallons MELASSE première qualité, 164 caces, 1 tierce CAFE, 38 milliers SIGARES de choix, 138 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par GOULE & LAMBERT, près du rail-road, No. 11.
6 oct

[...] No. 3.
Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de Banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New-York, Philadelphie, Fayetteville, N. C., Charleston, S. C., Augusta, Ga., Savannah do., Macon, do., Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.
9 sept

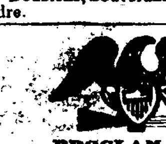

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:
Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.
Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.
Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.
Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.
Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.
Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.
En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, shérifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leurs comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le teme voulus par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.
Par le Gouverneur,
(signé) E. D. WHITE,
Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 20 Octobre 1836.

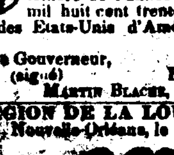

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'armes, Dimanche 20 Novembre, à dix heures du matin, pour une revue d'inspection.
Les officiers commandant les compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les officiers des compagnies ainsi que les officiers de l'état major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions dûment assermentées et enrégistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.
Chaque commandant de compagnie devra, au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place pour former la grille et établir des factionnaires à chacune de ses portes
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du Brigadier Général J. B. Planché, commandant la Légion de la Louisiane.
20 oct D. AUGUSTIN, Aide de Camp.

A VENDRE en magasin par les soussignés:
30,000 Cigarres de la Havane, (Jose Balenzuela);
30,000 do do Trabucos;
20 barils Vin de Ténérif;
150 douzaines Coriess, (Bedin Frères);
15 demi pipes Cognac, 4me. preuve, (J. Dupuy);
20 caisses Fruits à l'eau de vie;
15 caisses Liqueurs superfines (Guelaud);
21 oct E. TASTET & A. DELAMARE.

COTON d'Emballage—84 pièces Coton d'Emballage d'Ecosse, de très bonne qualité, en débarquement du navire Natchez, et à vendre à très bas prix, par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, No. 19.
21 oct

VIN Malaga doux—150 quarts de barriques Vin Malaga doux, ayant droit au débenture, à vendre par R. GRONING & Co.
21 oct

BOUETTES & CHARRETTES, à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale.
21 oct

GRAINE de Coton—335 sacs Graines de coton, en débarquement de la goëlette Shenandoah, du Texas, à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale.
21 oct

CORDE d'Emballage—100 rouleaux Corde d'Emballage, à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale.
21 oct

BEURRE & FROMAGE—A vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant.
21 oct

DEMANDE de Commis—On a besoin dans un bureau de Commission, un jeune homme intelligent et bien élevé de 15 à 16 ans, qui, dont les parens résident en ville, et qui considérera l'information qu'il pourrait acquérir la première année, une rémunération suffisante pour ses services pour ce temps. S'adresser par lettre, boite no. 257, bureau de la poste.
21 oct

SON—1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre par R. GRONING & Co.
11 oct

A VENDRE—Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane.
11 oct—3

MAIS—5000 boisseaux d'excellent Maïs à vendre à bon marché pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 38, Camp st.
11 oct

VIN de Champagne de 1ère. qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co, rue Royale, No 103.
11 oct

LISTONS, Rebecillées, galons noirs, rubans satiné, à vendre par en caisse par J. LE BLANC & Co, rue Royale, No. 103.
11 oct

100 DOUZAINES Chaussons en laine, reçues par ship Chatham, et à vendre par FROST & Co. rue de la Douane, no 8.
12 oct

FROMAGE—25 caisses fromage frais débarquant et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis, No. 11 et 15.
12 oct

HUILE.—50 bques. de 60 et 120 gallons chaque d'huile d'hiver, à vendre par COIT & Co. rue de la Douane, no 20.
12 oct

SALPETRE.—5 barrilles raffiné et 30 sacs gros salpêtre, à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24.
12 oct

HUILE DE BALEINE.—3 bques huile Spermacetti, clarifiée; 11 do de [...] à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24.
11 oct

DEMANDE—5 ou 6 nègres, seront constamment employés et à de bons gages.—S'adresser à W. E. & R. MURPHY, No 132, Vieux Bassin.
12 oct

CHARBON—Un petit lot de Charbon de bois de 1ère qualité; reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, No. 132, Vieux Bassin.
11 oct

TOILE—8 caisses de Toile du nord 3/4, à vendre par J. A. PECK, 29, rue Bienville.
oct

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à R. BRUGIER.
28 sept

A Louer, une maison rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER.
28 sept

EN DEBARQUEMENT—de la barque Fany, de New-York:
CORDAGE de Manilla, goudroné, assorti, de 6 à 15 fils, chanvre pour empaquetage, esprit de térébenthine. LABADIE & JACQUELIN, rue de la Levée, No 59.
18 oct

AVIS—Les soussignés ayant formé une société pour la transaction des affaires comme courtiers &c. ils ont établi leur bureau au No. 14, rue Bienville, J. B. BAILEY, GEO. H ABBOT.
10 oct

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de [...] A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

TOILE d'Emballage & Cordages—400 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, et 400 rouleaux Cordages, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras.
17 oct

MARCHANDISES ANGLAISES—Reçu par le navire Tenemara, de Liverpool, Etoffes d'un nouveau genre pour pantalons, cordées et rayées, Draps, Casimirs, Bas de coton pour femmes, Chaussons de coton, en laine d'agneau et de mérinos, Furets en coton, Strouds, Bombazet, Mérinos, Couvertes en mérinos, Couvertures à points et de Whitney, Indiennes imprimées, de Londres, &c.
A vendre par S. W. OAKEY & Co. encoignure Chartres et Douane
17 oct

RUM—100 bls. Rum de N. E. à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no 30
15 oct

PAR LE REGIST[...]

SUCCESSION DE KIDEL.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi, le cinquième jour de Novembre, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 Octobre, 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feue Myrtile Célestine Cannon, décédée l'épouse de Hubert Kidel, dans une maison dans la rue St. Pierre No. 144, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, hardes, &c.
Conditions de la vente. Pour toutes sommes au dessous cent piastres comptant, et pour toutes sommes de cent piastres et audessus, un crédit de soixante jours en billets endossés à satisfaction.
24 oct W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

SUCCESSION DE LOUIS FOUCHER.—Vente par le Régister des Testements.—Vendredi le vingt-cinquième jour de Novembre, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, En vertu d'un jugement rendu le 21 Mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans le procès numéro *neuf cent quatre-vingt quatorze* (994) sous le titre de: "succession de Louis Foucher—Marie Azélie Saulet contre les héritiers de L. Foucher;" et aussi en vertu d'un Ordre de la dite Cour des Preuves, en date du 6 Octobre 1836; j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre feu Mr. Louis Foucher et la Dame Marie Azelie Saulet, sa veuve, les esclaves et biens fonds suivants, savoir:

ESCLAVES.
1. *Marie Louise*, négresse créole, âgée d'environ trente-six ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse bon sujet, avec son enfant nommé *Davis* âgé de 3 ans.
2o. *Charles*, nègre africain, âgé de trente-six ans, nègre de champ.
3o. *Célestin*, nègre créole, âgé de vingt deux ans, charretier, un peu jardinier.
4o. *Henri*, nègre créole, âgé de vingt-un ans, bon presqu'à tout.
5o. *Auguste* nègre créole de vingt sept ans, bon cocher et palfrenier, domestique de premier ordre.
6o. *Victor*, nègre Américain, âgé de dix-sept ans, domestique de maison.
7o. *Joséphine* griffone créole âgée de seize ans, couturière, domestique de maison, et son enfant Carmélite de sept mois.
8o. *Anna* mulatresse Américaine âgée de quarante ans bonne couturière.
9o *Céster* nègre créole fils de Marie Louise âgé de seize ans, domestique de maison.
10o. *Elick*, nègre Américain, âgé de vingt cinq ans, bon manœuvre.
11o. *Zélime* négresse Africaine âgée de cinquante ans, blanchisseuse.

BIENS FONDS.
1o. Les quatre cinquièmes d'autre cinquième étant la propriété paraphernale de Mme. veuve Louis Foucher d'un islet complet situé au faubourg Saulet désigné par le no. 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Melicerte et Annonciation; avec les batisses qui s'y trouvent.
2o. Un demi terrain rue Royale entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en briques au rez de chaussée et une cuisine à étage: les dites bâtisses en mauvais état.
3o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No. 1 de l'islet 18 situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.
4o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain designé sous le No. 10 de l'islet 18 au dit Faubourg faisant face à la rue des magasins.
5o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No. 2 de l'islet 20 au dit faubourg faisant face à la rue des magasins.
6o. Un terrain au faubourg Saulet, désigné par le No. 20 ayant quarante pieds de face à la rue de la levée sur cent vingt pieds de profondeur borné du côté d'en haut par le terrain No. 19 et du coté d'en bas par une autre propriété appartenant en propre à Mme. veuve Foucher.
7o. Les Trois quarts d'un terrain au même Faubourg Saulet, ayant quatre vingt deux pieds et six pouces de face sur la rue Hunter côté nord entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas, sur trente six pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. J. McDonogh et de l'autre côté par Mr. Harvey Norton et dans la profondeur par la propriété propre à Mme. veuve Foucher, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.
8o. Les bâtisses qui se trouvent sur une portion de terre au dit Faubourg Saulet, composée des lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'islet dix au dit Faubourg.
9o. Une portion de terre située au faubourg Robin alias Lacourse composée de deux terrains désignés sous les Nos. 3 et 4 de l'islet No. 23; le terrain No. 3 ayant soixante pieds de face à la rue des Pacaniers sur cent vingt pieds de profondeur, et le terrain No. 4 étant de forme irrégulière ou triangulaire sur la rue des Pacaniers; le terrain No. 4 ci-dessus décrit et la ligne du faubourg Saulet conformément au plan du dit Faubourg Lacourse.
10o. Les bâtisses construites sur un terrain au faubourg Saulet désigné sous le No. 15 de l'islet 21, ayant quarante pieds de face à la rue Melicerte sur cent cinquante pieds de profondeur.
Conditions de la vente. Les esclaves payables moitié comptant et la balance dans un crédit d'un an; les biens fonds moitié comptant, et la balance dans un crédit d'un, deux et trois ans. Le tout en billets endossés à satisfaction et divisés en autant de compte que les vendeurs exigeront, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B. Les Actes de vente seront passés devant L. H. Féraud, Not. Pub. aux frais des Acquéreurs.
24 oct

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Vigo a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Jean Michiland, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
24 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION DE FEU WOLF.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu Israel Wolf, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, en par lui déposant dans la Trésorerie de l'Etat, la balance restant entre ses mains d'après le susdit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
22 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Succession de Marigny—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu Prosper Marigny ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
20 oct

Succession de Livandais, f. e. l.
VENTE par le Register des Testaments. Lundi, le vingt-unième jour du mois de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du quinze d'Octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feue Marie Thérèse Livaudais, f. e. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le numéro trois de l'ilet numéro quarante-trois, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur; lequel terrain a été acquis par la défunte de Mr. Jacques François Encoul Livaudais, suivant acte passé le dix-sept Septembre mil huit cent dix-huit, devant Marc Lafitte, alors notaire en cette ville.
Conditions de la vente. La moitié comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W P C DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B.—L'acte de vente sera passé devant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 oct

Succession de Laroque.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la veuve de J M Péralta dans l'administration de feu son mari, comme exécuteur du feu Louis Laroque, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et les héritiers et la veuve du dit Péralta, déchargés de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
19 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire.
26 nov

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, et situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippa; les deux mesurant 51 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 112 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à domicile, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à WILLIAM VANCE, No. 18, rue de la Douane.
30 sep—1m,3ps

VOITURES A VENDRE.
THE BEACH & CO. ont reçu par les derniers arrivages de New-York et des premières manufactures des Etats-Unis,
Un Assortiment de Voitures telles que Carosses, barrouches, de toute espèce, cabriolets pour l'usage à la côte et des médecins, sulkies, phaëtons, tilburies, stanhopes, &c. formant le plus bel assortiment offert au public depuis longtems.
Les Messieurs de la côte aussi bien que ceux de la ville sont priés de vouloir venir examiner et s'en convaincre eux-mêmes.—Les conditions sont avantageuses.
12 oct

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue Toulouse, seront mes agents.
8 sept C. G. ALLMUSEN.

AVIS.
Election de cinq Electeurs, d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis.

CONFORMEMENT à la loi, et d'après une proclamation du Gouverneur de l'Etat, avis est par le présent donné à tous les citoyens de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, qui sont dûment qualifiés à voter aux élections générales de l'Etat, que Lundi, 7 Novembre prochain, et les deux jours suivants, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi, les scrutins seront ouverts aux lieux, et de la manière ci-après mentionnés, pour l'élection de cinq Electeurs, d'un Président et d'un Vice Président des Etats-Unis, savoir:
Un pour le Premier District électoral, composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.
Un pour le Second District électoral, composé des paroisses d'Ouest Feliciana, Est-Feliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St Tammany.
Un pour le Troisième District électoral, composé des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.
Un pour le Quatrième District électoral, composé des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.
Et un pour le Cinquième District électoral, composé des paroisses de la Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll; et que la dite élection sera tenue comme suit:
Dans le premier district d'élection de la dite ville et paroisse, comprenant toute cette partie d'icelle qui se trouve au dessous du milieu de la rue de l'Esplanade; dans la salle des séances du Conseil de la 3ème. Municipalité, sous la présidence de l'honorable John N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, assisté de MM. A. Laneuville et Thos. N. Morgan, Juges-conseillers de la dite Cour de Cité.
Dans le second district d'élection, comprenant toute cette partie de la dite paroisse qui se trouve au dessus du milieu de la rue de l'Esplanade et au dessous du milieu de la rue du Canal, y compris les établissemens du Bayou St. Jean, à la maison de Cour de la Cour de Paroisse, sous la présidence du soussigné Juge de Paroisse, assisté de MM. Gallien Préval et F. M. Guyol, Juges-conseillers de la Cour de Cité.
Dans le troisième district d'élection, comprenant toute cette partie de la dite paroisse qui se trouve au-dessus d'une ligne tirée à partir du fleuve, en suivant le milieu de la rue du Canal jusqu'au Lac, dans la salle des séances du Conseil de la Seconde Municipalité, sous la présidence de l'hon. Charles Watts, Juge du District du premier district judiciaire de l'Etat, assisté de MM. Wm. Grivot et Edward Rawle, Juges-conseillers de la Cour de Cité.
Et que le samedi, 10 Novembre, à dix heures du matin, il sera procédé, à la maison de cour de la Cour de Paroisse, au dépouillement des scrutins des trois districts, en présence des trois Juges-présidents.
14 oct CHARLES MAURIAN, Juge de Paroisse

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que James Serra Coci, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W F C. Duplessis, register des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un Acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un jugement rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le premier juillet mil huit cent trente cinq, dans le procès numéro 810 (huit cent dix) sous le titre de "Succession d'Angela Bertheaud, décédée épouse de James Serra Cuci—James Serra Cuci contre les héritiers de feue son épouse;" et aussi en vertu d'un ordre de la susdite Cour des Preuves, en date du six août mil huit cent trente cinq, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits furent offertes en vente publique à l'encan par le Régister des Testaments, le premier septembre mil huit cent trente cinq, pour compte de la succession de la susdite Angela Bertheaud, décédée épouse de James Serra Cuci, à l'effet d'opérer un partage conformément au susdit jugement, et furent adjugés au dit James Serra Cuci, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur. Description de la propriété et des esclaves d'après le Transfert Judiciaire.
1o. Un Lot de Terre, formant l'une des encoignures des rues de la Vieille Levée et St. Jacques, au faubourg Annonciation, mesurant soixante pieds de face à la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la dernière, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjugé à James Serra Cuci pour le prix de cinq mille piastres.
2o. Une négresse esclave nommée Harriett, âgée d'environ trente trois ans, et son enfant nommée Maria, âgée d'environ quatre ans, vendus sans aucune garantie, excepté quant au titre, adjugées à James Serra Cuci, pour le prix de huit cent soixante piastres.
3o. Charles, négrillon d'environ cinq ans, garanti seulement quant au titre, adjugé à James Serra Cuci, pour le prix de trois cent quatre vingt dix piastres.
Conditions de la vente: La propriété foncière payable à six, douze et dix-huit mois de crédit, et les esclaves payables à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété foncière et les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des Preuves, ce vingt et unième jour du mois d'Octobre, A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des test.
21 oct

MARCHANDISES, ayant droit au débenture.—Indiennes, Jeans, Velveteens, moleskines, battes, &c. emballées pour le marché mexicain, à vendre par J. A. PECK, 29, rue Bienville.
oct

200 Paniers Champagne de première qualité, à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 56, Nouvelle Levée.
8 oct

BŒUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par J. REED & Co.
6 oct

SAVON—65 caisses savon de Boston et de la Nouvelle Orléans, à vendre par FROST & Co rue de la Douane, no 8.
6 oct

SUCRE—50 boucauds sucre, 1ère qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.
8 oct

THE—304 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespeare, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, 38, rue du Camp.
8 oct

CHARBON—800 tonneaux Peach Ochard, à vendre pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS.

BOIS DE CONSTRUCTION—33,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par WILLIAM BOMAN, 166 Bassin.
8 oct

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phœnix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS, 38, rue du Camp.
8 oct

GOUDRON—Quelques barrilles en bon ordre, à vendre par W. E. & R. MURPHY, No 132, vieux Bassin
5 oct

20 balles Toiles de Russie blanches et brunes, do. Crash de Russie, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 47, rue Bienville
5 oct

TOILE D'EMBALLAGE, &c.—300 pièces toile d'emballage, 200 rouleaux de corde, à vend. par T. BARRETT & Co.
6 oct

J. BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.
N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.
Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS de premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus.
13 sept—3m

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt a recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane.
8 oct

AYANT pris Mr. H. Jacquelin pour associé, ma maison, à partir de ce jour, sera conduite sous la raison de LABADIE & JACQUELIN.
3 oct—1m

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

MARCHANDISES SECHES.
LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages des villes du Nord, un assortiment complet de marchandises pour l'automne et l'hiver, très bien choisie pour la ville et pour la campagne; qu'ils offrent en gros ou en détail à des prix réduits, pour cash comptant ou à un long crédit pour billets acceptés en ville.
Couvertures françaises de 3 points; Mackinau, duffel, rose, et Whitney; kersey anglais, drap bleu, olive, bronze, gris, vert, &c; casimirs superfins; bombasettes, circassiennes; mérinos anglais et français; prunelle, flanele, draps de crain; calmoucks, draps de billard; couverts de pianos et table; tapis écossais de Bruxelles, et Vénise; tapis pour foyers; schalles de Cashmire, de Thibet et de la Prusse; flanelles peintes; mérinos peints; chaussons en soie, laine, fil et coton; indiennes françaises et anglaises; Ginguin, mousseline suisse: do. à rideaux; toile d'Irlande et de Paris; jaconat; toile à drape; lustring italien; gros de Suisse; foulards, mouchoirs de cou assortis, crêpe italien; rubans, taffetas et satinets; manteaux de mérinos; bretelles élastiques; coton à coudre d'Orrell.
Coton à chemise, blanc et écru de Lowell et Virginie; coton à carreaux; cotonades, flanelles en laine et coton; jeannes de Kentucky, kerseys, satinets; coutil pour matelas, indiennes, mérinos de nankins, bretelles, &c. A DANIELS & GOODMAN, rue Chartres, No. 21
13 oct

AVIS.
DETENUS à la geole de la Paroisse St. Jean-Baptiste, les nègres suivants:
Charles, appartenant à M. Joncée Morice, du Bayou Sara: ce nègre ne parle qu'anglais
Le nègre nommé John, appartenant à M Stobohedeen, Nlle Orléans. Ce nègre ne parle qu'anglais.
Le nègre nommé John Drue, appartenant à M. John Nicols. Ce nègre parle anglais et français.
Paroisse St. Jean Baptiste, 7 octobre 1836.
13 oct A. LUMINAIS, Shériff.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulâtresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt-neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la r'avoir
ABNER WILSON,
26 sept—30 Smith's Point.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse.
27 juil

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.
27 août

Vin de Marseille et de Bordeaux, Cognac, &c. &c.
1500 Barriques Vin, des marques Bergasse, Bethfort et Poncet;
20 demi pipes Cognac, de la marque J J Dupuy;
500 barriques Vin rouge de Bordeaux, Pauillac, Médoc;
Journellement attendu par le navire Caroline, du Hâvre.
500 caisses Cerises en bouteilles blanches;
200 caisses Liqueurs en porcelaine.
22 oct—4 R. A. LEFEBVRE.

BARROUCHES—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages, un grand nombre de Barrouches de toutes espèces. Ces barrouches ont été faites expressement pour ce marché.
Voitures—Belles carosses de famille, et aussi Fiacres.
Cabriolets—Un grand assortiment de Cabriolets convenables pour messieurs les planteurs.
22 oct A. BEACH & Co, 48, rue Royale.

CHANGEMENT de Bureau—Les soussignés ont transporté leur bureau à la rue de la Douane, vis à vis la rue de la Bourse.
22 oct HARRISON, BROWN & Co.

BRODEQUINS—200 paires Brodequins rouges pour hommes, reçu et à vendre par FROST & Co, rue de la Douane, no. 8.
22 oct

TOILE DE BRETAGNE—12 balles Toile de Bretagne, à vendre par FELIX LABATUT, 54, rue Toulouse.
22 oct—3

FOIN—400 balles, à vendre par PERKS & HALL, no. 2, Levée de devant.
21 oct

AMIDON & Huile d'Olive—50 caisses Amidon; 100 paniers Huile d'Olive, à vendre par PERKS & HALL, no. 2, Levée de devant.
21 oct

LIQUEURS—70 barils Eau de vie de New-York, 30 do Genièvre do., dernièrement reçu et à vendre par PERKS & HALL.
18 oct

CAFE de JAVA—100 sacs Café de Java, dernièrement reçu et à vendre par PERKS & HALL.
18 oct

CORNICHONS & SAUCES—Un grand assortiment de Cornichons et Sauces fraîches, reçus de Boston, de la marque d'Underwood, à vendre par PERKS & HALL, 2, Levée de devant.
18 oct

WHISKEY & Huile de Palmachristie—250 barils Whiskey, 50 demi barils Huile de Palmachristie, en débarquement du bateau à vapeur Cloutierville, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
18 oct

MAIS—350 sacs Maïs, en débarquement du bateau à vapeur Prairie, à vendre par R. GRONING & Co.
17 oct

A VENDRE—Un bon Cheval de selle. S'adresser au soussigné, au coin des rues Canal et Bourbon.
17 oct—3 J. B. TRINCHARD.

150 Caisses Chandelles de suif, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras.
17 oct

SAVON—300 caisses Savon de la marque de J. Gould, en débarquement et à vendre par Robt. M. WHITE, rue des Magasins, No. 25.
15 oct

25 BARILS et 10 pipes d'huile de Spermacetti 120 do. huile de baleine, clarifiée; 100 Caisses savon de Castille; en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, Vieille-Levée, no. 56
15 oct

VIN DE CHAMPAGNE—De la marque Lion à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille-Levée
15 oct

SACS—3000 sacs en pile, en magasin et à vendre par ROBT. M. WHITE, rue des Magasins, No. 25.
15 oct

PORC Mess & M. O.—Quelques barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24
15 oct

JAMBONS.—250 barils Jambons de Cincinnati à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24
15 oct

WHISKEY rectifié—350 barils en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24
15 oct

GRAISSE—1500 barilets en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24
15 oct

FARINE.—250 barils fraîche et aigre, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no. 24
15 oct

AMANDES—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co. 117 rue Royale.
8 oct

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co, rue Royale, no. 35.
8 oct

SACS DE PITRE—20,000 sacs de Pitre, de différentes grandeurs, à vendre par R. GRONING & Co.
8 oct

MORUE—100 caisses en débarquement du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant.
9 oct

HARENGS—100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par PERKS & HALL, 2, Levée de devant.
oct 8

190 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, no. 20, rue Toulouse.
8 oct

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.
8 oct

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20 Toulouse.
8 oct

BEURRE—20 fréquins Beurre de Goshen, à vendre par J. A. PECK, No. 29, rue Bienville.
8 oct

100 Barils vieux Whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 29, rue Bienville.
8 oct

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre:
900 sacs Café vert de Cube;
200 balles Tabac en feuille, (Vuelta Abajo);
500 milliers Cigares de qualité supérieure;
Amandes épluchées (Esperanza), en barils et en caisses.
18 oct

CHEVAUX EPAVES—Conduits à l'écurie, rue St. Pierre entre St Claude et Tremé, le 15 du présent au soir, par la garde de ville:
Un Cheval bai clair, queue et crinière blanche, front blanc, les deux pieds de derrière blanc et le jarret hors montoir entlé.
Un petit Cheval bai, brun foncé, le font blanc.
Si lesdits chevaux ne sont pas réclamés par les propriétaires dans dix jours, à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan par P. A. Guillotte, le samedi 29 d'octobre courant.
17 oct J. PENAS, capitaine de la garde.

JUMENT EPAVE.
IL a été conduit chez le soussigné le 17 du courant, une JUMENT bai bruh, ayant une étoile blanche au front, et une raie blanche sur le nez, boitant du pied droit de derrière.
Si la dite jument n'est pas réclamée dans les dix jours qui suivront le présent avis, elle sera vendue à l'encan par le soussigné, le 29 du courant, au domicile de Mr. A. Piernas.
18 oct—3 J B ALLARD, syndic.

50 Barils de Whiskey rectifié, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co, Vieille Levée, no. 63.
9 sept

CIGARRES—75,000 cigarres Regalia A G I F T, 100,000 do Trabucos; 120,000 do qualités assorties, des fabriques de Ugués et de Moreno, en débarquement et à vendre par A. DELPIT, 119, rue de Chartres.
30 sept

CORDAGE DE MANILLE, en débarquement de la Flora,
300 rouleaux Cordes assorties,
100 do corde d'emballage,
20 do do noir,
3 Haussières—à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no. 24.
17 sept

ACTIONS A VENDRE—De la Banque du Commerce, de la Cité, de la Louisiane, ainsi que de la Compagnie des Négociants, Atlantique, de la Louisiane, et de la Presse à Coton de la Levée.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 119, rue Royale.
17 oct—6

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu, Jeudi 10 Novembre 1836, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées,
1o. Une Habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle Orléans, sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur; cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de la profondeur à la face.
2o. Un Lot de Terre composant la seconde concession, acquise des Etats-Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation; lequel lot de terre est divisé en 3 lots.
3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny.
4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et granits, couvertes en cuivre et ardoises.
5o. Un moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.
6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servis.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la Bourse le jour de la vente.
Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme revenant à Messrs. Lizardi Frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.
Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny, seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction de syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retards, les paiemens.
Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.
Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication.
8 sept

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu, le samedi, 29 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis:
DIX TERRAINS,—Situés dans le faubourg Trémé, de manière à augmenter de valeur par suite des améliorations importantes qui vont être faites dans ce quartier. Le plan sera exposé avant la vente et de plus amples détails seront donnés lors de la criée.
Les conditions sont comme suit, savoir:
Les acquéreurs se mettront au lieu et place des vendeurs pour les termes des paiement à échoir; paieront un 3ème comptant et pour la balance fourniront leurs billets à deux et trois ans avec endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
15 oct—13

PAR FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu le samedi, 29 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte et risque de J. A Zander, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le 22 septembre dernier; les lots de terre ci-après désignés d'après le plan fait par L. Surgi, daté le 7 septembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, not. public.
Savoir: Les lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'ilet No. 5, situé dans le faubourg Jackson, chaque lot mesurant 25 pieds de face, sur 143 pieds de profondeur aux rues d'Orléans et St. Pierre.
Le susdit ilet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Salomon et David, d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, du 22 septembre dernier, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant C. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, le samedi 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte et risque de J B Joubiane, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le 9 Juillet dernier:
Savoir: Un Lot de terre situé sur le Chemin du Bayou, désigné par le no. 16 du plan fait par La. Bringier et qui sera exhibé à la vente.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets datés du 9 Juillet dernier, tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 oct

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu mardi, 25 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour clôre une société,
Deux beaux Terrains, situés dans le faubourg Guéno, près de l'embranchement des routes Gentilly et du Bayou St. Jean. Ces terrains sont dans le plus beau quartier de ce faubourg, tant en raison des rues qui y aboutissent, de l'élévation de la terre, que des édifices construits dans ce voisinage.
Les conditions seront très avantageuses et seront annoncées au moment de la vente.
Les actes de vente se passeront pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un superbe Terrain, situé au faubourg Tremé, rue Plauché, près de la rue de l'Esplanade, ayant 28 pieds de face, sur 126 pieds 7 pouces de profondeur, mesure française. Le dit terrain est entouré en pieux; il y a dessus une tonnelle de 60 pieds de long, plus trois plate bandes, faisant 240 pieds; le terrain est très élevé.
Conditions:—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave de Armas, notaire public.
21 oct

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu vendredi, 4 novembre, à la résidence du Général P. F. Smith, rue de l'Esplanade, à 11 heures du matin—
Une grande quantité de meubles, tels que sofas, chaises, d'acajou et d'érable, tapis de Bruxelles, side boards, tables à dîner, à thé, à cartes, à pivot et rondes, bois de lits, armoires, toilettes, lavabeau, services en porcelaine, service à thé, des verreries, garnitures de cheminées, plateaux plaqués et ordinaires, épergnes, couteaux et fourchettes, pendules, rideaux et des couvertures pour plats, &c., ainsi qu'une batterie de cuisine.
19 oct

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:
Qu'il soit connu que attendu que John Dunn, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de Antoine Foucher Senr. contre les héritiers de sa femme décédée, pour opérer un partage entre les dits héritiers, il a été procédé par le shérif de la paroisse d'Orléans, le quatre janvier mil huit cent trente six, à la vente publique, à l'encan, des propriétés foncières ci-après décrites, et qu'à la dite vente le susdit John Dunn, comme dernier et plus offrant enchérisseur, se rendit adjudicataire des dites propriétés pour le prix de trois mille neuf cent soixante quinze piastres, payable dans un, deux et trois ans de crédit, laquelle somme de trois mille neuf cent soixante quinze piastres le shérif reconnait avoir reçue en six billets endossés par Charles Heffernan.
Description des propriétés d'après le Transfert Judiciaire.
Trois Lots de Terre numéros vingt huit, vingt-neuf et trente et un, de l'ilet numéro onze, au faubourg Saulet, compris entre les rues Duplantier, de l'Annonciation, Bartholomé et Constance, mesurant chacun vingt quatre pieds, neuf pouces cinq lignes de face à la rue Duplantier, sur cent vingt sept pieds, dix pouces cinq lignes de profondeur.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce dix-huitième jour du mois d'octobre A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
20 oct—4

HABITATION ET ESCLAVES
A VENDRE.

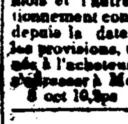

Cette Habitation située sur la rive Ouest du Mississipi, dans la paroisse de la Pointe Coupée, à 12 milles au dessus du Bayou Sarah, est égale à toute autre dans l'Etat pour la culture du coton ou de la canne à sucre. Elle a douze arpents de face, quarante de profondeur, avec ouverture à gagner 566 85/100 égal 471 25/100 acres américaines; 50 acres défrichés, entourés et cultivés en coton et maïs; le reste est en bois de charpente et bois de construction pour les bateaux à vapeur, commençant à 400 yardes d'un endroit, très adapté à un chantier. Il n'y en a pas de meilleur sur la Rivière, toute la terre est susceptible de faire un revenu de 5$ cordes de bois par acre qui vaut au débarcadaire trois piastres la corde, maison en bois avec deux chambres et cheminées, maison en bois à fumer les viandes, maison à maïs, maison à coton, cabanes à nègres faites en buches et poteaux. Quinze excellents Esclaves.
Conditions: $30,000, un tiers comptant, un tiers à 12 mois et l'autre tiers à deux ans de crédit, avec cautionnement convenable, et intérêt à 8 pour cent par an, depuis la date jusqu'à parfait paiement. La récolte les provisions, ustensiles d'habitation &c., seront données à l'acheteur. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Messrs.
8 oct 10,3ps BURKE, WATTS & Co.

CAROSSIER.

Le soussigné ayant transporté son atelier rue des Remparts, nos. 112 et 114, entre St. Louis et Conti, demande à informer ses amis et le public en général, qu'il fera toute espèce de raccommodage aux voitures, soit en bois ou en fer, ou en peinture. Sa longue expérience dans le métier qu'il exerce, lui fait espérer une partie de l'encouragement et de la confiance du public.
JOHN LIVINGSTON,
23 sept—1m,6ps rue des Remparts, nos 112 et 114